

---

Adresse de la société populaire de Port-sur-Meurthe (Meurthe) qui félicite la Convention de son activité à déjouer et punir les conspirateurs, lors de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Port-sur-Meurthe (Meurthe) qui félicite la Convention de son activité à déjouer et punir les conspirateurs, lors de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 425;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25891\\_t1\\_0425\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25891_t1_0425_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

estimés 170,140 liv., ont été vendus 289,703 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

## 20

Le conseil-général de la commune de Rouen envoie à la Convention le procès-verbal de la fête qu'elle a célébrée pour l'anniversaire de l'époque glorieuse et mémorable du 31 mai 1793 (style esclave).

Insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[P.V. de la fête anniversaire du 31 mai; 1<sup>er</sup> mess. II] (3).

Le conseil général révolutionnaire de la commune de Rouen, l'administration révolutionnaire du district, le directoire du département de la Seine Inférieure, et les autres corps constitués, la société populaire, les instituteurs des écoles primaires et leurs élèves, se sont assemblés en la maison commune à 10 h 1/2 du matin, pour de là se rendre au temple dédié à l'Être Suprême à l'effet des suites à la fête décadaire. Le départ a eu lieu à 11 heures, le cortège s'est rendu au temple, ou un très grand nombre de citoyens étoient assemblés. Chacun prend place et l'ouverture de la fête se fait par les cris de vive la République !

Un membre du conseil monte à la tribune et fait lecture des décrets publiés dans le cours de la décade. Cette lecture est suivie :

- 1° de l'himne et serment patriotique par Gluck;
- 2° de la lecture du bulletin des loix de la République;
- 3° des couplets patriotiques, musique de Garnier;
- 4° de la lecture des actions héroïques;
- 5° de l'himne à l'Eternel, musique de Champein;
- 6° d'un discours sur la bienfaisance par Victor Lefebvre, officier municipal.

La fête s'est terminée par la scène religieuse de Gosschet (*sic*) par des acclamations de Vive la République qui se sont fait entendre successivement après l'exécution ou la lecture de chaque morceau.

P.c.c. [illisible.]

## 21

La société populaire de Port-sur-Meurthe (4) félicite la Convention nationale de son activité à déjouer et punir les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) P.V., XLI, 58. B<sup>in</sup>, 21 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>4</sup>); M.U., XLI, 297; J. Sablier, n° 1421.

(2) P.V., XLI, 58. B<sup>in</sup>, 21 mess. (1<sup>er</sup> suppl<sup>4</sup>).

(3) C 308, pl. 1199, p. 14.

(4) Et non Porte-sur-Meurthe, Meurthe.

(5) P.V., XLI, 59.

[Port-sur-Meurthe, 14 mess. II] (1).

Les sans-culottes de la société populaire de Port-sur-Meurthe ci devant St. Nicolas, félicitent la Convention nationale de son activité à découvrir les complots tramés contre la République, leurs vouent le tribut de leurs admirations et elevent des vœux à l'Être Suprême pour la prospérité d'une assemblée si chère à toute la République. S. et F. Vive la Montagne ! \*

J. HOMMASSIN, BONET (de la liberté, *secrét.*), GERMAIN (*présid.*), TOUSSAINT (*secrét.*).

## 22

Les administrateurs du district de Montagne-Bon-Air envoient à la Convention nationale le supplément des dons offerts par plusieurs communes de leur arrondissement (2), qui a été présenté le 26 germ. Ces dons consistent en 455 chemises, 17 paires de guêtres, 93 paires de bas, 8 paires de souliers, 54 pantalons, 17 draps, 2 petits coupons de toile, 173 livres de filasse, 42 livres de charpie (3).

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés.

## 23

La société populaire de Clamecy (4) jure de nouveau que c'est à la Convention seule, à ses comités et à sa Montagne qu'elle demeurera irrévocablement attachée.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Clamecy, s.d.] (6).

« Citoyens representans,

Aux moindres orages qui s'élèvent dans votre sein, nous voyons les patriotes timides s'allarmer, comme si vous ne deviez pas être assaillis d'orages, vous qui en proclamant la liberté et la vertu suscité contre vous tous les élémens de la perversité.

Mais réjouissez vous, vertueux patriotes, le parti de la vertu est le parti du peuple, le seul fort, le seul majestueux; tout autre est aussi éphémère que l'insecte né dans la fange.

Vous êtes, citoyens représentans, le noyau autour duquel tous les cœurs de français libres s'attachent. Le comité de salut public, c'est vous, le comité de sureté générale, c'est vous, la Montagne enfin, c'est vous encore. En vain on chercheroit à séparer, à isoler toutes ces parties intégrantes de la Convention, nous ne verrons jamais des objets sépa-

(1) C 309, pl. 1207, p. 27.

(2) P.V., XLI, 59.

(3) B<sup>in</sup>, 21 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>4</sup>).

(4) Nièvre.

(5) P.V., XLI, 59.

(6) C 309, pl. 1207, p. 28.